



G2 AIR

SOUFFLEUR DÉPOUSSIERANT
GAZ PUR, NEUTRE ET SEC - MULTIPositionS

CONDITIONNEMENT : AÉROSOLS DE 300GR

FT 325-20/ REVISION 0/ AÉROSOLS

CARACTÉRISTIQUES

Etat physique : Gaz**Couleur** : incolore**Odeur** : légèrement éthérée**Masse volumique à 20°C** : 1,19**Gaz propulseur** : 1234ZE/ Ininflammable**Teneur en C.O.V** : 100% (1190 g/l)**Code douanier** : 2903 39 35 10

MODE D'EMPLOI

Pour dépolluer/ sécher : Appuyer par brèves pressions sur le diffuseur et vaporiser selon les besoins. NE JAMAIS AGITER L'AÉROSOL EN COURS D'UTILISATION. Peut s'utiliser dans toutes les positions sans effet de givrage. Son tube prolongateur permet d'atteindre les endroits difficiles d'accès.

NORMES - HOMOLOGATIONS

Néant.

LÉGISLATION

Biodégradabilité : Eviter le rejet dans l'environnement

STOCKAGE

Stocker à une température ne dépassant pas 50°C.

RECOMMANDATIONS

Réceptacle sous pression. Peut éclater sous l'effet de la chaleur. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. En cas de doute sur l'opération à réaliser, il est préférable de contacter la société **SOPAM Industrie®**.

UTILISATION

G2 AIR est un souffleur dépollueur permettant de sécher et d'ôter la poussière. Totalement sec, n'altère pas les matériaux.

G2 AIR conçu pour être utilisé dans les domaines de l'informatique, de l'optique, de la photographie, de la vidéo et de la bureautique (imprimante, claviers etc.).

G2 AIR est équipé d'un tube prolongateur qui lui permet d'atteindre les endroits difficiles d'accès.

G2 AIR est utilisable dans toutes les positions sans effet de givrage.

G2 AIR peut s'utiliser sur des appareils sous tension.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les aérosols. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu. Produit à usage professionnel.

Sécurité Travail et Transport : voir FDS.

Règlementation transport : soumis.

